

COMITE SYNDICAL

**LUNDI 15 DECEMBRE 2025
à 18 H**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire de Repas Collectifs, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle à manger du SIPLARC, au 1 rue Saint-Just à Noisy-le-Sec, sous la présidence de Madame Julie GRÜNEBAUM, Présidente en exercice.

Etaient présents :

- Madame Julie GRÜNEBAUM
- Madame Sonia BAKHTI-ALLOUT
- Madame Monique GASCOING
- Monsieur Théo FONSECA
- Monsieur Gilles THOMAS

Lesquels forment la majorité du Comité Syndical en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat : NEANT

Absents excusés : NEANT

Absents non excusés : NEANT

A été désignée secrétaire de séance : Gilles THOMAS

2025/12/15 – 02 - RELATION DES DÉLÉGATIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 093-259300358-20251215-2025121502-DE

Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions des articles L.2122-22, L.5211-2 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le budget du Syndicat,

CONSIDERANT que le compte rendu de la séance a été produit, signé par la Présidente ainsi que par la secrétaire de séance,

CONSIDERANT que la Présidente appelle les observations, demandes de rectifications et remarques,

relation des décisions de la Présidente dans le cadre des délégations reçues du Comité syndical en vertu des articles L.2122-22, L.5211-2 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

n°	date	objet	montant €HT
N°25/09-16	18/09/25	Marché de prestation de service de mise à disposition de personnel en intérim social	mini 50 K€ maxi 150 K€
N°25/11-17	13/11/25	marché de prestation de service de location et d'entretien de vêtements professionnels, et linge plat, EPI et articles divers	mini 15 K€ maxi 30 K€

DELIBERE

Article unique : entérine les décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait à Noisy-le-Sec, le 15 décembre 2025

La Présidente

Julie GRÜNEBAUM

